



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES

Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27, rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

www.adraqh.fr

PÉTITION DES RIVERAINS HABITANTS & COMMERÇANTS

POUR OBTENIR RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI DU FAIT DU CHANTIER DES HALLES

Nous, habitants et commerçants solidaires riverains du chantier des Halles, subissons depuis 2010 de nombreuses nuisances générées par les travaux de réaménagement conduits par la SemPariSeine pour le compte de la Mairie de Paris.

En 2013, les conditions de vie et de commerce autour du chantier se sont nettement dégradées. Contrairement aux engagements pris, de nombreux travaux non prévus ont été réalisés nuits et week-ends. Certains travaux ont par ailleurs entravé les accès et dissuadé les cheminements piétons au sein comme aux abords du Forum.

Les nuisances que nous avons subies du fait du chantier ont dès lors revêtu un caractère insupportable, nous causant un préjudice d'agrément et commercial. Nous sommes les victimes immédiates d'un dommage : la **perte de qualité de vie pour nous habitants**, la **perte de chiffre d'affaires, donc d'emplois, pour nous commerçants**. Ce dommage engage la responsabilité de la Mairie de Paris en tant que maître d'ouvrage du chantier. D'autant que la "Commission de Règlement Amiable" créée par la Ville de Paris n'a jamais rempli sa mission : indemniser les enseignes commerciales dont la survie est menacée par le chantier des Halles.

Nous, riverains solidaires du chantier des Halles, réclamons par conséquent à la Mairie de Paris, en réparation du préjudice subi tout au long de l'année 2013 :

- **pour les habitants, le remboursement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière acquittées en 2014 ;**
- **pour les commerçants, la compensation à due concurrence de la perte de chiffre d'affaires enregistrée en 2013.**

MOBILISEZ-VOUS ! FAITES SIGNER VOS VOISINS ET RETOURNEZ CETTE PÉTITION A

A.D.R.A.Q.H 27 rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

